

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15](#)  
(1)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Chaseray, 17 décembre 1849](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Chaseray, 17 décembre 1849

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

[Chaseray, Alexandre](#) est destinataire de cette lettre

[Considerant, Victor \(1808-1893\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[École sociétaire](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[17 décembre 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Chaseray, Alexandre](#)

Lieu de destinationInconnu

## Description

Résumé Godin répond à une lettre de Chaseray, dans laquelle celui-ci exprime avec franchise ses désaccords avec l'École sociétaire, en l'assurant qu'il n'est pas offusqué et qu'il souhaite poursuivre ses relations avec lui. Godin constate que Chaseray a une appréciation du problème social différente de celle de l'École sociétaire, mais exprime le vœu que les socialistes puissent se réunir autour de principes de justice communs. Godin lui fait part de sa satisfaction de pouvoir débattre avec lui de la question du crédit gratuit exposé par Proudhon, ne serait-ce que pour sortir « de l'isolement complet auquel je suis condamné à cause de mes opinions ». Godin affirme que la querelle entre Proudhon et Considerant n'est pas susceptible d'influencer son jugement dans l'examen de la théorie du crédit gratuit de Proudhon qu'il développe dans sa lettre. Godin fait valoir par un exemple que le droit de propriété est conforme au vœu de la nature et que la gratuité du crédit « n'est donc qu'un cri de guerre lancé contre les capitalistes » et ne peut être érigée en principe. Les disciples de Fourier reconnaissent que des abus monstrueux ont été commis par le capital, mais que dans la société qu'ils projettent, le capital sera le serviteur du travail. Godin exhorte Chaseray d'étudier la théorie fouriériste et promet de lire complètement Proudhon si ses idées reposent sur un principe vrai. Godin précise enfin qu'il est abonné au *Paysan* et qu'il est ainsi au courant de « votre polémique ».

Notes Le nom du destinataire, « Chaseray », est manuscrit à la plume dans la marge de la page du registre.

Support Corrections du texte manuscrites à la mine de plomb sur la copie de la lettre. Repère de texte tracé au crayon rouge sur la page [58] du registre.

## Mots-clés

[Capitaliste \(système\)](#), [Fouriérisme](#), [Problèmes sociaux](#), [Propagande](#), [Socialisme](#)

Personnes citées

- [Considerant, Victor \(1808-1893\)](#)
- [École sociétaire](#)
- [Fourier, Charles \(1772-1837\)](#)
- [Proudhon, Pierre-Joseph \(1809-1865\)](#)

Œuvres citées [Le Paysan : journal du département de l'Aisne, Laon, 1848-18...](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Chaseray, Alexandre

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Écrivain et homme politique français. Alexandre Chaseray est propriétaire au Val-Saint-Pierre, dans la commune de Bray-en-Thiérache (Aisne), au sud de Vervins. En 1840, il publie *Quelques notes de voyages* (Vervins, 1840), récit de ses voyages récents aux Pays-Bas, en Italie, en Allemagne, en Turquie en Suisse et en Grèce. Il se présente sans succès, dans l'Aisne, aux élections de législatives de 1848 et 1849. Chaseray visite le Familistère de Guise en 1869,

vraisemblablement dans la perspective des élections législatives qui ont lieu les 24 mai et 7 juin 1869. Jean-Baptiste André Godin a créé un comité électoral à Guise pour soutenir un candidat démocrate dans la circonscription de Vervins contre le candidat officiel de l'Empire Édouard Piette. Godin veut favoriser la candidature d'Odilon Barrot et souhaite que Chaseray renonce à se présenter. Mais après le renoncement de Barrot, le fondateur du Familistère encourage la candidature d'Alexandre Chaseray. Selon Godin, Chaseray est resté depuis 1848 une « sentinelle avancée de la démocratie » (Lettre à Alexandre Chaseray du 2 novembre 1868). Chaseray ne désire pas se présenter et Godin promeut finalement la candidature de Jules Favre. Celui-ci et Edmond Turquet, qui visite le Familistère à la même époque que Chaseray, sont finalement désignés comme candidats républicains à ces élections largement remportées par le candidat officiel de l'Empire. Alexandre Chaseray est l'auteur en 1868 des *Conférences sur l'âme* (Paris, 1868) dont rend compte la *Revue spirite* (septembre 1868).

---

NomConsiderant, Victor (1808-1893)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographiePolytechnicien, homme politique, journaliste et fouriériste français né en 1808 à Salins (Jura) et décédé en 1893 à Paris. Chef de l'École sociétaire en France, animateur malheureux de l'expérience fouriériste de Réunion au Texas, membre de l'Internationale et franc-maçon.

---

NomÉcole sociétaire

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

BiographieCentre du mouvement fouriériste français au XIXe siècle.

---

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (1)

Collation5 p. (56, 57, 58, 59, 60)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 30/03/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

contribuer à faire disparaître.

Quoi qu'il en soit je suis satisfait que cette circonstance m'amené à vous écrire, ne doutant pas que vous apprécierez le sentiment dans lequel je le fais et que vous serez conduit par lui à m'honorer d'une réponse

Devant le travail de régénération inévitable à laquelle l'humanité <sup>est</sup> prédestinée en ce moment, c'est un devoir pour tous les socialistes de se connaître, de s'apprécier et de concorder leurs efforts.

Votre titre d'Actionnaire de la Démocratie Française suffit à lui seul pour me faire une obligation de vous entretenir des dispositions actuelles de l'école socialiste, et de vos désirs que considérant en particulier me manifeste par une lettre qu'il vient de m'écrire du lieu de son exil pour déterminer parmi les amis de notre cause - au nombre desquels j'espère pouvoir bientôt vous compter - un ralliement <sup>à une entente</sup> et un concert d'intention qui nous facilitera l'expérience décisive que la société se prépare <sup>à réaliser</sup> par une voie ou par l'autre à nous appeler à faire bientôt devant le monde <sup>un</sup> Ce sera <sup>le</sup> l'objet d'une prochaine lettre ou d'une visite que je vous ferais avec plaisir si il vous est agréable de m'en donner l'occasion  
Veuillez agréer Monsieur mes sympathies

Monsieur,

Non la franchise de votre lettre ne peut être un sujet pour moi de rompre les relations commencées entre nous, au contraire, elle m'a fait un grand plaisir, et je vous eusse répondu plus tôt si mes occupations journalières n'eussent

17 20<sup>me</sup> 1849  
à Chasseraie

été un obstacle

97

Votre éloignement de l'école socialiste résultant d'une appréciation différente du problème social, je ne puis aujourd'hui m'entretenir avec vous des espérances, ni du but quelle poursuit. Mais si tous les socialistes ont à cœur d'exterminer du monde toutes les iniquités qu'il contient, ils se doivent à une propagande active des principes de justice qui leur servent de ralliement, et à <sup>une propagande</sup> ~~une~~ même des éclaircissements sur les motifs de dissidence des différentes fractions du socialisme, et <sup>la reconnaissance de</sup> ~~sur~~ la vérité contenue dans chacune d'elles. Afin d'opérer ce travail de fusion qui donnera au socialisme la puissance de conquérir le monde sans coup férir.

Votre lettre m'est un témoignage que vos sentiments sont conformes aux miens sur ce point, puisque vous m'invitez à l'examen de la question du crédit gratuit traité par Proudhon, c'est donc en vue d'un mutuel enseignement que je trouve surtout un côté utile à la continuité de nos relations en même temps qu'elle auraient pour moi l'avantage de m'apporter quelques sympathies au milieu de l'isolement complet auquel je suis condamné à cause de mes opinions. Il va de soi qu'il ne peut entrer <sup>en question</sup> ~~je~~ dans mon esprit que vous éloigniez de vous comme je le ferai de mon côté qu'il puisse entrer toute pensée dans notre correspondance le moindre sentiment d'amour propre ni aucune préintention personnelle, un intérêt bien supérieur, celui de l'humanité, est le notre seul but.

Par cette raison je me permettrai de répondre avec franchise à votre lettre, et de faire l'examen très bref du point sur

entre lequel vous me signalez être en désaccord avec nous

Les questions de personnes sont étrangères à mes convictions; la vérité, l'équité, la justice sont mes <sup>seules</sup> consœurs, et j'en cherche le ~~consortium~~ en moi-même.

Les Débats de Considérant et de Proudhon ne peuvent donc déterminer chez moi aucune prévention

La Chaire du crédit gratuit repose-t-elle sur un principe vrai, et juste en harmonie avec les tendances humaines?

Ci est toute la question, car la puissance de logique que l'on accorde à Proudhon doit être mise à côté et il faut un autre remède aux iniquités du capital que la gratuité du crédit. Si la gratuité du crédit n'est pas dans la nature et <sup>est</sup> soumise aux lois invariables de la justice éternelle.

Permettez moi d'exposer sommairement comment je comprends les droits du capital, conjointement avec tous les phasans terrestres, en faisant ressortir le principe par un exemple d'exemple d'exemple simple qui il me sera possible d'imaginer.

Dieu en donnant la terre à l'homme n'a marqué personne d'un stigmate de proscription. La matière et les fruits de la terre, œuvres de la nature sont un capital naturel, une richesse naturelle auxquels tous les hommes ont droit égal que nul n'a le droit de s'approprier au préjudice de son semblable. Mais l'homme par sa nature est destiné à <sup>opérer la plus grande</sup> ~~une~~ ~~grande~~ création en modifiant la matière; et cette seconde création qui est son œuvre lui appartient; il peut faire de ce qui est le produit de son intelligence et de son travail, ce que bon lui semble; nul ne peut s'en déposséder <sup>comme son bien</sup> ~~à moins~~ d'un équivalent qui le satisfait sans attaquer par la base le principe inviolable de la liberté humaine.

+ qu'il enfasse une masse

Qu'un premier homme tire de la terre du minerai de fer qu'il le soumette à l'action du feu, qu'il en fasse une bûche, qu'il s'en serve pour cultiver la terre <sup>à l'obéissance amoureuse</sup> que lui donnera Dieu <sup>nouveaux</sup> produits que ~~par~~ <sup>quelque</sup> on n'avait pu obtenir; cette bûche <sup>pour</sup> sera pour cet homme un capital inappréciable; nul n'a le droit d'en s'emparer sans violence, mais qu'on la lui demande à emprunter il aura droit de faire <sup>des</sup> conditions, et nul n'a pas conforme aux inspirations du cœur humain qu'en reconnaissance des services rendus par l'instrument, que ceux qui <sup>auraient été les bûches, dont on se sert</sup> en seront servis, portant à son auteur une minime partie des fruits qu'il a fait produire

le prêt de l'instrument aura <sup>pour</sup> <sup>permettre</sup> <sup>à</sup> <sup>son</sup> <sup>auteur</sup> <sup>une</sup> <sup>minime</sup> <sup>partie</sup> <sup>des</sup> <sup>fruits</sup> <sup>qu'il</sup> <sup>a</sup> <sup>fait</sup> <sup>produire</sup>

Vouloir empêcher cet échange de services mutuels entre les hommes n'est pas conforme à la liberté, et c'est un obstacle à la fraternité.

Je dirai donc: Le droit de propriété est un ven de la nature

Le droit de prêter ou le droit d'emprunter dans de certaines limites n'a rien qui ne soit conforme aux relations fraternelles que les hommes doivent avoir entre eux. L'intérêt d'un <sup>compte</sup> <sup>emprunt</sup> n'est que la reconnaissance d'un service rendu.

En conséquence, la société qui doit garantir à chacun le fruit de son travail ne peut s'interdire le droit d'emprunter quand il y aura avantage pour toutes les parties contractantes

+ commise

La gratuité du crédit n'est donc qu'un cri de guerre lancé <sup>contre les</sup> iniquités du capitalisme au nom du droit, et elle ne peut être érigée en principe

abus ne sont <sup>légitimes</sup> <sup>de</sup> <sup>se</sup> <sup>droits</sup> <sup>de</sup> <sup>jouissance</sup> <sup>au</sup> <sup>capital</sup> <sup>primitif</sup> <sup>la</sup> <sup>terre</sup> <sup>du</sup> <sup>premier</sup> <sup>abôit</sup> <sup>qui</sup> <sup>après</sup> <sup>tout</sup> <sup>est</sup> <sup>le</sup> <sup>plus</sup> <sup>considérable</sup>

Que la participation du capital ait produit dans les sociétés mal faites, des abus monstrueux, l'école phalanstérienne le sait autant que toute autre, et ces abus ne sont certainement pas les derniers qu'elle prétend faire disparaître, puisqu'elle commence <sup>par</sup> restituer à chacun l'équivalent de ses droits de jouissance au capital primitif, la terre du premier abôit qui après tout est le plus considérable

pour être dans l'équité il faut faire plus.

Mais elle ne s'en tient pas là; en effet, elle restitue et pas encore les bienfaits d'éducation à l'ouvrier

à verser sur toutes les intelligences en raison  
 des aptitudes <sup>départies à plusieurs</sup> que la nature nous a départies  
 N<sup>o</sup> faut-il pas organiser la production et ses rapports  
 avec la consommation? Et

Nous resterait-il pas à déterminer <sup>enfin</sup> le nouveau  
 mode du travail, <sup>des nouvelles règles</sup> des relations humaines qui  
 doit enfin réaliser l'idéal de notre devise republi-  
 caine, en mettant l'humanité toute entière dans  
 la voie des destinées heureuses qui lui sont  
 réservées.

Les disciples de Fourier prétendent ne  
 laisser dans l'application de leur théorie aucune question  
 + dont ils ne trouvent la solution. Dans la société le capital recouvrera  
 vent la réalisation pas la porte au privilège, mais il sera le <sup>premier</sup>  
 privilège du travail, du dévouement, de la science; alors  
 il ne sera <sup>plus</sup> connu que par ses bienfaits, et tous les  
 hommes y auront ~~des~~ droits à des degrés  
 différents.

Cette théorie mérite donc d'être étudiée par tous  
 les hommes d'intelligence et de dévouement.

Je vous <sup>garande</sup> au flûté je vous  
 conjure d'en faire l'étude, <sup>remontez</sup> pour moi je m'empres-  
 serai de lire complètement Proudhon, si l'œuvre  
 démontre que la base de son édifice repose  
 sur un principe vrai.

Je suis abonné au Papeau, c'est  
 vous dire que j'ai suivi votre polémique avec intérêt.  
 Agréez je vous prie mes  
 fraternelles salutations.

21 Nov<sup>bre</sup> 1849  
 Démocrate p.

M. M. et Ch. M.,

Conformément à la demande faite dans  
 le bulletin n<sup>o</sup> 11 je viens vous dire que le  
 montant des cotisations à la rente dont j'ai  
 fait le recouvrement pour 1849 s'élève à  
 286,80 compris le même

Je compte sur le même chiffre pour 1850  
 que je vous verserai avec la régularité habituelle  
 j'en remettrai sur Paris